

# Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 16 novembre 2018

Présents : 13/18 élus

Excusés : Stéphane Piolat, Sonia Colomb, Richard Guillaud Rollin, Valérie Le Bideau

Absent : Antonio Corsetti

Assistait à titre consultatif : Isabelle Levet secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Stéphane Piolat donne pouvoir à Fabienne Chapot pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Sonia Colomb donne pouvoir à Jean Michel Nogueras pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Richard Guillaud Rollin donne pouvoir à Robert Gonod pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Valérie Le Bideau donne pouvoir à Guy Servet pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

## Ordre du jour :

### **I Délibérations :**

1/ Divers tarifs 2019

2/ Admission en non-valeur (budget communal) pour un montant de 1 626.10 €

3/ Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 par voie de promotion interne suite à la décision de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de l'Isère du 05/07/2018

4/ Création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 suite à l'admission à l'examen professionnel : à temps non complet à raison de 25h66 par semaine/an pour le 1<sup>er</sup> poste et 22h54/an pour l'autre poste

5/ Convention avec Bièvre Isère Communauté pour une mise à disposition de Laurine Besson

6/ Convention de mutualisation des services techniques avec Sainte Anne sur Gervonde

7/ Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du Boulevard. Par manque d'éléments, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'annulation de cette délibération qui sera par conséquent traitée lors d'une prochaine séance. Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la suppression de cette délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une 8<sup>ème</sup> délibération. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rajout de cette délibération :

8/ Adhésion à la médiation du Centre de Gestion 38

### **II Questions diverses :**

- Résultats des offres de la piste forestière

- Recensement de la population du 15 janvier au 15 février 2019, recrutement de 4 agents recenseurs

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du mercredi 26 septembre 2018 par les membres du Conseil Municipal.

1/ Divers tarifs 2019 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants :

**Le périscolaire :**

-cantine scolaire / jour : pour un enfant 4.70€ (3.60€ repas + 1.10€ frais de garde)

à partir de deux enfants/famille : 4.60€ (3.60€ repas + 1€ frais de garde)

-garderie du matin/jour : pour un enfant 1.10€ à partir de 7h30 et 2.20€ à partir de 7h00

à partir de deux enfants/famille 1€ à partir de 7h30 et 2€ à partir de 7h00

-garderie du soir/jour : pour un enfant 1.10€ jusqu'à 17h30, 2.20€ jusqu'à 18h00 et 3.30€ jusqu'à 18h30

à partir de deux enfants/famille : 1€ jusqu'à 17h30, 2€ jusqu'à 18h00 et 3€

jusqu'à 18h30

-garderie du mercredi matin : 5€/enfant/jour

**Le cimetière :**

Concession de terrain (durée 30 ans) : 110€/m<sup>2</sup> (2/3 pour le budget communal et 1/3 pour le budget CCAS)

Concession de colombarium (durée 15 ans) : 600€ la case

**La régie pour les foires et marchés :**

Emplacement marché du mardi matin : 0.60€/ml pour les abonnés et 1€/ml pour les non abonnés

Emplacement camion de restauration rapide (pizzas, kebab ...) : 10€/jour

Emplacement autres camions de vente (Outiror ...) : 35€/jour

**Location salle du bar :**

1 jour = 130€ (arrhes de 30% à la réservation soit 39€)

Week-end = 170€ (arrhes de 30% à la réservation soit 51€)

**Matériel :**

Pour les particuliers 20€ pour la totalité du matériel

10€ pour quelques éléments

Pour les associations locales de Châtonnay et de Sainte Anne sur Gervonde : gratuit

**Podium** (21 éléments) : 3€/élément

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le panel tarifaire exposé par monsieur le Maire et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

2/ Admission en non-valeur (budget communal) pour un montant de 1 626.10€ :

Concerne 22 personnes sur la commune dont certaines créances non pas été payées. Ces dernières sont irrécouvrables malgré maintes relances de la trésorerie de la Côte Saint André. Par conséquent ces produits ou « recettes perdues » pour le budget communal sont présentés en non valeurs au Conseil Municipal.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de porter en non-valeur les produits listés en annexe.

3/ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 par voie de promotion interne suite à la décision de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de l'isère du 05/07/2018 :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet et par conséquent la suppression du poste d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe, qu'occupait l'agent avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

4/ Création de 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 suite à l'admission à l'examen professionnel à temps non complet à raison de 25h66/semaine/an pour un poste et 22h54 par semaine/an pour l'autre poste :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création de ces deux postes qui permettront l'évolution de carrières de ces deux agents communaux.

5/ Convention avec Bièvre Isère Communauté pour la mise à disposition de Laurine Besson :  
Laurine Besson est en contrat d'apprentissage « petite enfance » au sein du périscolaire communal pour une durée de deux ans. Cependant, afin de compléter sa formation, il est souhaitable, comme l'explique monsieur le Maire à l'assemblée de signer une convention de mise à disposition avec Bièvre Isère Communauté afin que Laurine Besson enrichisse et consolide ses connaissances notamment pendant les périodes de vacances scolaires (accueil de loisirs, multi-accueil, crèches ...).  
Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention avec Bièvre Isère Communauté, valide du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 juillet 2020 pour la mise à disposition de Laurine Besson.

6/ Convention de mutualisation des services techniques avec Sainte Anne sur Gervonde :  
Après concertation, les élus de Sainte Anne sur Gervonde souhaite la mutualisation des services techniques des deux communes dans un objectif d'économie de fonctionnement et d'amortissement du matériel (planning commun des tâches, tableau récapitulatif des heures, coût relatif utilisation du matériel ...)

Durée de la convention : 1 an

Après s'être concertés, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer cette convention d'entente avec la commune de Sainte Anne sur Gervonde pour la mutualisation des services techniques.

7/ Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du Boulevard : délibération supprimée de l'ordre du jour - sera traitée ultérieurement

8/ Adhésion à la médiation du Centre de Gestion 38 :

Adhésion à la médiation préalable obligatoire – date limite d'adhésion le 31 décembre 2018.

En cas de litige avec un agent, le réflexe est souvent de saisir le tribunal administratif, au prix d'une procédure complexe, longue et coûteuse. Une médiation est parfois plus adaptée et rapide pour résoudre le différend. Son principe est simple : les parties au litige tendent par elles-mêmes de parvenir à un accord, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. Le contentieux est ainsi évité. A titre expérimental, jusqu'en novembre 2020, les collectivités peuvent décider qu'une médiation préalable sera obligatoire pour les litiges qui résultent de certaines décisions individuelles défavorables. Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service est intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs au CDG38.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 38 afin d'adhérer à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire.

## **II Questions diverses :**

-Recensement de la population du 15 janvier au 15 février 2019 : recruter 4 agents recenseurs :  
Disponibilité et motivation – connaissance de la commune  
Coordonnateur : Virginie Servet

-Le Calvaire illumination par Citéos

-Nicole Tourral – commission scolaire du 6/11 = remerciements du directeur

-Jean Michel Noguerras – le 6/11 arrêt du PLUI – délai de 3 mois pour approbation des communes –  
normalement le 31/12/19 PLUI approuvé, si une commune refuse alors 3 mois supplémentaires mais  
pas de redélibération.

Vendredi 7/12 à 20h00 présentation du zonage du PLUI

-Jean Michel Noguerras – changement de la porte + élargissement ouverture entrée de la poste (Ets  
Julien) + tablette pour handicapé

Fin de la séance : 21h55